



Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

13-06-2024

- Santé publique – prévention surdoses et méfaits, vaccination
- Trousses de naloxone : questionnaire à compléter
- Communication GAP
- Info BCM
- Formation APPSQ maladie de Lyme

Bravo pour les efforts déployés au cours des dernières années par les pharmaciens communautaires de Lanaudière. Les trousses de naloxone et de matériel injectable sont distribuées par vous tous et nous vous en remercions. Voyez les statistiques sur ce sujet dans cette infolettre.

Également, des rappels concernant la communication professionnelle entre les pharmaciens du territoire du CISSS de Lanaudière et les intervenants du GAP.

Une nouvelle capsule BCM vous sera présentée, une offre de formation sur la maladie de Lyme terminera l'infolettre.

Nous savons que les pharmaciens travaillent avec dévouement et professionnalisme, ne lâchez pas, l'été et les vacances arrivent !

Merci à vous tous.



Nous vous invitons à nous écrire pour vos questions, vos commentaires ou vos préoccupations par courriel au : crsp.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

Santé publique : Prévention des surdoses/des méfaits et vaccination

Naloxone

La distribution de naloxone se fait de manière proportionnelle et croissante sur l'ensemble du territoire Lanaudois.

Voici les statistiques concernant les trousses remises à la clientèle au cours des dernières années :

Année	Trousses Naloxone distribuées
2019	1 700
2020	1 600
2021	2 000
2022	2 600
2023	3 200

On estime que 60 à 70 % des trousses sont distribuées aux utilisateurs d'opiacés.



Petit rappel concernant la liste des points de distributions disponible sur le site Internet de l'INSPQ : nous vous invitons à y inscrire votre pharmacie, si ce n'est pas déjà fait, au : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/cartes/naloxone/index.html>

Trousse de matériel d'injection

Contrairement à la naloxone, le nombre de distributions de matériel d'injection semble connaître une baisse au fil des années.

Année	Nombre de trousse d'injection distribuées
2019	8 279
2020	7 468
2021	7 317
2022	5 542
2023	5 572

On note également une distribution inégale sur le territoire de Lanaudière, puisque la moitié des inventaires est distribuée dans la MRC de Joliette.

La baisse de la remise des trousse s'explique potentiellement par le changement de méthode d'approvisionnement. Vous pouvez vous procurer des trousse d'injection en contactant la Santé publique au maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca.



Rappel nécessaire pour contrer le phénomène « seringues à la traîne », pour lequel on note une augmentation inquiétante : **il est important de remettre un contenant pour la récupération de seringues usagées lors de la remise d'une trousse de matériel d'injection.**

Également, une information à donner à nos clients : la naloxone n'est pas l'antidote à toutes les drogues, seulement contre les opioïdes !

Vaccination

Les formulaires concernant un bris de chaîne de froid doivent être acheminés à la Direction de la vaccination par courriel au : gestion.vaccins.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

Pour une demande d'expertise en vaccination, veuillez l'acheminer auprès de la Direction de la santé publique au : immunisation.cissslan@ssss.gouv.qc.ca ou appeler au : 450-759-6660, poste 4315.

Trousse de naloxone : questionnaire à compléter

La Direction de la santé publique sollicite votre participation afin de compléter un très court questionnaire : « MRC, à qui est destinée la trousse, 1^{er} service ou non », lors de la remise d'une trousse de naloxone. Ces informations seront utiles pour évaluer l'utilisation des trousse sur le territoire, voici le lien :

<https://form.simplesurvey.com/f/s.aspx?s=c2891361-0644-473c-8b0a-da4f891455c2>



Communication Guichet Accès Première ligne

Pour contacter le GAP, vous pouvez utiliser le formulaire en ligne :

<https://forms.office.com/r/S2JYUzhid5>

Il est possible également de transmettre une opinion pharmaceutique (amorce de traitement) pour les patients orphelins ou inscrits collectivement auprès d'un GMF avec le même formulaire Forms que vous utilisez pour les références.

- Situations nécessitant une référence au GAP pour les patients orphelins ou inscrits auprès d'un GMF (AUCUN envoi P1) :
 - Loi 31 non permise ;
 - Maximum de prolongation atteint ;
 - Modification(s) faite(s) par le pharmacien pour assurer l'efficacité ou la sécurité des thérapies médicamenteuses ;
 - Résultat/signe/symptôme anormal nécessitant une évaluation médicale (maladie non diagnostiquée, déclin/altération d'un organe/système, élaboration d'un plan de traitement, etc.) ;
 - Patient éprouvant des difficultés à comprendre ou à s'exprimer adéquatement ;
 - Renouvellement d'un médicament/patient d'exception nécessitant un avis médical.

Info BCM

Les urgences débordent, donc le risque d'erreurs augmente. Des profils médicamenteux clairs et précis pourront aider à diminuer ce risque.

Le Dossier Santé Québec (DSQ) est souvent l'outil utilisé pour la prescription initiale des médicaments au sein du CISSS de Lanaudière. Il est donc primordial que les informations accessibles via celui-ci soient exactes et complètes. Le profil DSQ devrait correspondre le plus fidèlement possible à la prise réelle de la médication par l'utilisateur.

Cette façon de faire exige **une exactitude et une qualité de l'information** afin de diminuer toutes les ambiguïtés possibles.

Astuce # 1

Penser à : Modifier les ordonnances selon la prise réelle du patient

Selon l'entente négociée avec l'AQPP, il est possible de modifier la thérapie du patient afin d'assurer l'efficacité de la thérapie médicamenteuse ou la sécurité du patient. Si le patient refuse une modification par le pharmacien, il est possible d'indiquer la prise réelle dans la posologie. Ainsi, le profil DSQ correspondre le plus fidèlement possible à la prise réelle de la médication de l'utilisateur. Cette façon de faire permet de diminuer toutes les ambiguïtés possibles à l'admission d'un patient.



À éviter : « Clonazepam 1 mg PO BID PRN »

Recommandation : « Clonazepam 1 mg PO HS REG »

ou : « Clonazepam 1 mg PO BID PRN - Patiente le prend BID REG »

À éviter : « Amlodipine 5 mg PO DIE » alors qu'une note au dossier mentionne que le patient prend uniquement ½ comprimé, vu étourdissements.

Recommandation : « Amlodipine 2,5 mg PO HS »

En ajustant la posologie selon la prise réelle des médicaments, le patient recevra un traitement plus approprié à son admission à l'hôpital.

Astuce # 2

Préciser : Indiquer la région d'application dans la posologie

Lorsque connue, préciser la région d'application exacte du produit, directement dans la posologie pour favoriser la continuité des soins du patient lors d'admission à l'hôpital.

À éviter : « En application locale »

Recommandation : « Sur plaque d'eczéma de l'oreille droite »

À éviter : « Dans l'œil affecté »

Recommandation : « Dans l'œil droit »

En précisant la région exacte d'application, l'ordonnance est plus sécuritaire pour votre patient.

- Nous remercions Madame Geneviève Larouche, chef adjointe aux soins pharmaceutiques, aux affaires professionnelles et à l'enseignement au département de pharmacie du CHU de Québec, de nous avoir permis de partager leur contenu.

Formation maladie Lyme

L'AQPP a développé dernièrement une formation « Mise au point concernant la maladie de Lyme » en collaboration avec le microbiologiste-infectiologie, Dr. Alex Carignan. Le risque était présent dans la région de Lanaudière en 2022. Les membres de l'Association s'attendent d'ailleurs à une évolution possible de la situation avec le réchauffement climatique.

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/zoonoses/carte_risque_acquisition_lyme2022.pdf

Ce webinaire d'une durée de 1h15 est accrédité par l'OPQ. Voici le lien :

<https://www.monpharmacien.ca/formations/mise-au-point-concernant-la-maladie-de-lyme/>



Rappels

Lien vers le CRSP sur le site web du CISSS de Lanaudière :

<http://www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca/professionnels-de-la-sante/ressources-pour-les-professionnels/>

Inscription à la liste d'envoi de l'infolettre via le formulaire d'inscription en [cliquant ici](#).

Meilleures salutations,

Mélissa Djadi,

Chef du département de pharmacie du CISSS de Lanaudière et présidente du CRSP de Lanaudière



Nous vous invitons à nous écrire pour toutes questions, commentaires ou préoccupations par courriel au : crsp.ciasslan@ssss.gouv.qc.ca